

Avenant n° 65 du 16 janvier 2013
à la Convention collective nationale du 30 avril 1951
concernant les appointements minimaux des Ingénieurs,
assimilés et cadres du Bâtiment

Les partenaires sociaux se sont réunis le 16 janvier 2013 en vue d'examiner les conditions d'une revalorisation des appointements minimaux des Ingénieurs et Cadres du Bâtiment, à effet du 1^{er} février 2013.

Article 1

Les parties signataires décident de revaloriser au 1^{er} février 2013 les appointements minimaux des Ingénieurs et Cadres du Bâtiment applicables à la hiérarchie définie par la convention collective nationale du 30 avril 1951, pour toutes zones et pour un horaire hebdomadaire de 39 heures, conformément au tableau ci-après :

Coefficients	A compter du 1 ^{er} février 2013
	Valeurs en euros
60	1764
65	1910
70	2058
75	2204
80	2352
85	2498
90	2645
95	2792
100	2941
103	3028
108	3157
120	3488
130	3769
162	4679

En accord entre les parties, les présentes ont été reliées par le procédé ASSEMBLACT R.C. empêchant toute substitution ou addition et sont seulement signées à
le 16 janvier 2013.

En accord entre les parties, les présentes ont été reliées par le procédé ASSEMBLACT R.C. empêchant toute substitution ou addition et sont seulement signées à la dernière.

Article 2

Le texte du présent avenant sera déposé à la Direction Générale du Travail et au Secrétariat-Greffe du Conseil de Prud'hommes de Paris, conformément aux dispositions des articles L. 2231-6 et D 2231-2 du code du travail.

Article 3

Toute organisation syndicale non signataire du présent avenant pourra y adhérer conformément à l'article L. 2261-3 du code du travail.

Fait à Paris, le 16 janvier 2013
en quatorze exemplaires

Pour la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB),



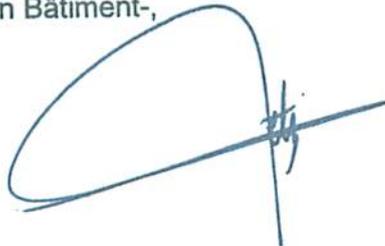
Pour la Fédération Française du Bâtiment (FFB),



Pour la Fédération Française des Installateurs de Chauffage, de Ventilation, de Climatisation et d'Éclairage Électrique et Énergétique (FFIE),



Pour la Fédération des Sociétés Coopératives et Participatives du Bâtiment et des Travaux Publics (FSCOPBTP) -Section Bâtiment-,



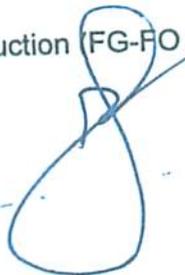
Pour la Fédération nationale des Salariés de la Construction et du Bois (FNCSB-CFDT),

Pour la Fédération BATI-MAT-TP (CFTC),

Pour le Syndicat National des Cadres, Techniciens, Agents de maîtrise et Assimilés des Industries du Bâtiment, des Travaux Publics et des Activités annexes et connexes (CFE-CGC-BTP),

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'ASAPM', with a horizontal line drawn through it.

Pour la Fédération Générale Force Ouvrière Construction (FG-FO Construction)

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop.

Pour la Fédération Nationale des Salariés de la Construction – Bois- Ameublement (FNSCBA-CGT),